



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 juillet 2019

Île-de-France Mobilités et la RATP rendent accessible la gare Luxembourg (RER B) à tous les types de handicap et lancent avec la Région Île-de-France une étude de faisabilité sur l'accessibilité de la ligne 6 du métro francilien

Valérie Pécresse, Présidente de la région Île-de-France et Présidente d'Île-de-France Mobilités, et Catherine Guillouard, Présidente-directrice générale de la RATP, ont inauguré ce jour la mise en accessibilité de la gare Luxembourg sur le RER B. Ainsi l'ensemble des stations des RER A et B dans Paris sont aujourd'hui accessibles à tous les types de handicap (moteur, mental, psychique, visuel et auditif).

Valérie Pécresse et Catherine Guillouard ont également annoncé le lancement d'une étude technique pour étudier la mise en accessibilité de tout ou partie de la ligne 6 du métro Francilien. Cette ligne viendra compléter les lignes A et B du RER, la ligne 14 et l'ensemble du réseau de bus parisien d'ores et déjà accessible aux personnes à mobilité réduite.

« L'accessibilité des transports en commun progresse et il faut garder le rythme. Ainsi dans 5 ans, 60% du réseau ferré (métro, train, RER et tramway) sera accessible, soit 639 gares et stations sur 1065. Pour aller plus loin, j'ai demandé à la RATP de lancer les études pour rendre tout ou partie de la ligne 6 accessible et d'étudier la faisabilité de la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau de métro. Mais nous aurons besoin de l'Etat à nos côtés pour assouplir la réglementation qui nous oblige à rendre accessible toutes les stations d'une ligne. Avec un métro plus que centenaire, certaines stations sont en effet simplement impossibles à rendre accessible et il faudrait par ailleurs à minima 5 milliards d'euros pour rendre accessibles les autres. La Région et Ile-de-France Mobilités contribuent massivement à la mise en accessibilité du réseau de transport en commun francilien dans le cadre d'un plan ambitieux de 1,4 milliards d'euros. J'attends que l'Etat et la ville de Paris contribuent également à la même hauteur. » Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la Région Île-de-France.

Lancement de l'étude de faisabilité sur la mise en accessibilité de la ligne 6 du métro Francilien

Île-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et la RATP ont décidé de lancer l'étude de faisabilité pour étudier la mise en accessibilité de la ligne 6 du métro. Plusieurs raisons ont conduit à mener une étude sur cette ligne. La ligne étant en majorité aérienne, elle présente moins de contraintes techniques qu'une ligne souterraine sur de nombreuses stations, notamment en termes de sécurité incendie. Par ailleurs, cet axe est-ouest permet une complémentarité avec l'axe nord-sud de la ligne 14 déjà accessible, et peut permettre des correspondances avec les autres lignes déjà accessibles dans Paris : la ligne 14 et les lignes de RER A et B. Enfin cette ligne permet d'accéder à différents lieux touristiques ainsi qu'à plusieurs futurs sites olympiques.

Île-de-France Mobilités a également demandé à la RATP de mettre à jour les différentes études existantes sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certaines stations du réseau historique du métro. Cette étude permettra de disposer et de partager un état des lieux objectifs, permettant une évaluation des financements nécessaires aux éventuels travaux.



Avec la gare Luxembourg, 100% des gares parisiennes des RER A et B sont désormais accessibles

Pour permettre l'accueil des personnes en situation de handicap, et notamment les personnes en fauteuil roulant à la gare Luxembourg sur le RER B, d'importants travaux ont été réalisés concernant :

- le **déploiement des équipements liés à l'accessibilité** : ascenseurs, passages élargis au niveau des appareils de contrôle, déploiement des nouveaux interphones, bandes d'interception sur les quais, balises sonores, complément de bornes éveil et vigilance...

La RATP a lancé depuis quelques années le programme Equisens pour faciliter l'orientation et le cheminement des voyageurs ayant des handicaps sensoriels ou cognitifs dans les espaces. Le programme porté avec Île-de-France Mobilités, qui vise à améliorer l'éclairage, l'acoustique, la signalétique et l'information dans les espaces, sera déployé d'ici 2021 aux 368 stations et gares du réseau d'Île-de-France Mobilités opéré par la RATP.

- la **mise à niveau du système de sécurité de la gare adapté à la prise en charge de personne en situation de handicap, notamment en fauteuil roulant** : création d'espaces refuges pour permettre la mise à l'abri des voyageurs qui ne peuvent pas évacuer de manière autonome, adaptation du système de sécurité incendie, restructuration des cheminements d'évacuation, amélioration de l'audibilité des messages commerciaux et d'évacuation, opération sur l'infrastructure pour permettre une intervention toujours plus rapide et sécurisée des pompiers...

Les équipements liés à la mise en accessibilité et déployés dans la gare Luxembourg sont le fruit des rencontres régulières avec le Comité Consultatif Accessibilité, composé de la Mission accessibilité RATP et de 9 associations, pour apporter des solutions concrètes qui répondent au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap.

En parallèle, les agents RATP qui travaillent dans la gare ont été formés à l'accueil de ces publics en situation de handicap et à l'utilisation des nouveaux équipements.

« Cette étape symbolique, que nous franchissons aujourd'hui avec la mise en accessibilité de la gare Luxembourg, est le fruit d'un travail d'équipe avec les associations, la région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, aux côtés du Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées. Elle témoigne d'une forte mobilisation aussi bien en ce qui concerne l'adaptation des infrastructures que la formation des personnels. Les équipes ont su relever le défi technique, en maintenant l'exploitation de la gare durant les deux années de travaux. Elles témoignent ainsi de l'engagement de la RATP à mettre en place des solutions concrètes, aux côtés des associations, en veillant toujours à ce qu'elles soient bien conformes à l'usage et aux besoins. La RATP va se lancer à présent dans la réalisation de l'étude de faisabilité, demandée par Île-de-France Mobilités, pour la mise en accessibilité de la ligne 6 du métro parisien, un autre défi majeur », a déclaré Catherine Guillouard, Présidente-directrice générale de la RATP.



L'accessibilité du réseau d'Île-de-France Mobilités en chiffres

Aujourd'hui : 39% du réseau ferré (métro, train, RER et tramway) est accessible, soit 365 gares et stations sur 933.

En 2024 : 60% du réseau ferré (métro, train, RER et tramway) sera accessible, soit 639 gares et stations sur 1065, grâce aux travaux en cours pour la création des nouvelles lignes et pour rendre les gares existantes accessibles (1,4 milliard d'investissements porté par Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France et la SNCF).

→ 100% des lignes de tramway sont accessibles

→ 490 lignes de bus sont aujourd'hui accessibles sur l'ensemble de la Région dont 100% des lignes de bus à Paris.

→ Sur le métro, l'intégralité de la ligne 14 et toutes les nouvelles stations en cours de construction (lignes 4, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18) sont ou seront accessibles, les études pour rendre accessible la ligne 6 sont lancées.

→ 64 des 65 gares du réseau RER exploité par la RATP (RER A et B) sont accessibles. La gare La Croix-de-Berny (RER B) sera accessible dès 2021.

Par ailleurs, plusieurs lignes du réseau RATP sont labellisées S3A pour l'accueil des voyageurs en situation de handicap mental (les lignes 1, 2, 5, 9, 10, 11 et 14 du métro et les lignes A et B du RER). Pour chaque ligne concernée, la RATP a formé avec l'Unapei des agents relais qui assurent la formation des autres agents de la ligne. Toutes les lignes du réseau seront labellisées à horizon 2020.

En outre, le label « Cap'Handéo Services de mobilité », attribué au la ligne 1 du métro et au RER A, atteste de la capacité de la RATP à prendre en charge les personnes en situation de handicap psychique, mental, visuel, auditif, - et moteur en ce qui concerne le RER A - à chaque étape du voyage, de la prise d'information en amont (site internet accessible, service clientèle formé) à la réalisation du trajet.

CONTACT PRESSE

Sébastien Mabile

06 15 39 21 58

Sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr

Marion Pujo-Sausset

+33 1 58 78 37 37

Marion.pujo-sausset@ratp.fr